



Jewish Community  
Council of Montreal

Conseil de la Communauté  
Juive de Montréal

ועד העיר דמונטריאל

בס"ד

6819 Decarie Blvd,  
Montreal, Quebec,  
H3W 3E4  
Tel: (514) 739-6363  
Fax: (514) 739-7024  
Web: www.jccom.ca

July 16, 2020

כ"ד תמוז תש"פ

Although we were all pleased that in recent weeks there was a sharp decline in the number of Montrealers testing positive for COVID-19, unfortunately the numbers have started to rise again. Premier Legault reminded us yesterday that we need to continue to be vigilant and to take steps to protect everyone's well-being.

As before, we must wash our hands regularly and continue social distancing.

But now there is a new requirement.

The Quebec Government has declared that masks must be worn in all public indoor spaces including Shuls and other community gathering places. They must also be worn in stores etc. while shopping for groceries, and while receiving other services such as haircuts.

The law comes into effect on Shabbos and applies to everyone 12 years and older.

Thank you for taking this directive to heart and looking out for your neighbors, your friends, your family and of course yourself.

---

Bien que nous étions tous heureux de constater que dans les dernières semaines, le nombre de cas positifs de COVID-19 chez les Montréalais a diminué considérablement, les chiffres ont malheureusement recommencé à remonter. Le premier ministre Legault nous a rappelé hier que nous devons continuer à être vigilants et à prendre des mesures pour protéger le bien-être de chacun.

Comme auparavant, nous devons nous laver les mains régulièrement et pratiquer la distanciation sociale.

Cependant, il y a maintenant une nouvelle exigence.

Le gouvernement du Québec a déclaré que les masques doivent être portés dans tous les espaces publics intérieurs, y compris les synagogues et autres lieux de rassemblements communautaires. Ils doivent également être portés dans les magasins, etc., lorsqu'on fait l'épicerie et lorsqu'on reçoit d'autres services, comme une coupe de cheveux.

La loi entre en vigueur le samedi 18 juillet et s'applique à toute personne âgée de 12 ans et plus.

Merci de prendre cette directive à cœur et de vous préoccuper du bien-être de vos voisins, celui de vos amis, de votre famille et bien sûr du vôtre.